



COMITE PERMANENT INTER-ETATS DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL  
PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE FOR DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL  
COMITÉ PERMANENTE INTER-ESTADOS DE LUTA CONTRA A SECA NO SAHEL  
اللجنة الدائمة المشتركة لمحاربة التصحر في الساحل



« 50 ans d'engagement au service des populations sahéniennes et ouest-africaines »

## Centre Régional AGRHYMET

### APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Recrutement d'une firme en charge d'appuyer la mise en œuvre de la stratégie d'harmonisation des plateformes du CILSS

**Pays** : Niger/CILSS

**Nom du projet** : Programme de Résilience du Système alimentaire en Afrique de l'Ouest (FSRP)

**N° Crédit** : Banque Mondiale (don IDA 920) et Néerlandais (TF0B8255)

**Reference STEP** : BF-CILSS-BF-383435-CS-CQS

**AMI n°007/DG-CRA/UPM/FSRP du 17 octobre 2023**

1. Le Centre Régional AGRHYMET, Institution spécialisée du Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), a obtenu des fonds (dons) de la Banque mondiale (IDA D920) et Néerlandais (TF0B8255) pour le financement de la Composante 1 du Programme de Résilience du Système alimentaire en Afrique de l'Ouest (FSRP). Conformément aux procédures de la Banque Mondiale, le programme se propose d'utiliser une partie du financement pour effectuer les paiements au titre du marché relatif à la mission **d'appui à la mise en œuvre de la stratégie d'harmonisation des plateformes du CILSS**.
2. L'objectif de la mission est d'appuyer le CILSS dans le processus de modernisation, d'harmonisation, d'intégration et d'opérationnalisation de ses plateformes.

De façon spécifique, le consultant devra :

- Appuyer l'analyse des interactions existantes et celles à établir entre les différentes plateformes du CILSS/AGRHYMET CCR-AOS ;
- Appuyer la mise en place des technologies modernes (infrastructures et outils de développement) pour le développement harmonisé des plateformes spécifiques et intégrées ;
- Veiller au respect des standards définis dans la stratégie pour le développement et le déploiement des plateformes spécialisées ;
- Renforcer les capacités de l'équipe technique du CILSS/AGRHYMET CCR-AOS pour le développement d'une interface intégrée de toutes les plateformes ;
- Proposer un dispositif de sécurisation des plateformes et infrastructures du CILSS/AGRHYMET CCR-AOS ;
- Appuyer le développement de l'interface intégrée de toutes les plateformes ;
- Appuyer le développement ou la mise à jour des plateformes spécifiques comme ECOAGRIS, la plateforme opérationnelle multi-modèle pour la prévision des extrêmes, la plateforme de référence pour la communication multi-échelle et intégrée des services agro-hydromet-phytosanitaire, la plateforme d'évaluation de l'impact des services d'information et de formation, la plateforme de collecte en temps réel des données des



réseaux d'observation et des produits des grands centres mondiaux, la plateforme AMR, la plateforme CH, la plateforme régionale sur le PPE, la plateforme de veille phytosanitaire.

- Proposer et accompagner le processus de la mise en place d'un dispositif de sécurisation des plateformes et infrastructures du CILSS/AGRHYMET CCR-AOS ;
- Accompagner l'équipe technique du CILSS/AGRHYMET CCR/AOS dans l'appropriation des outils de développement.

3. Le Centre Régional AGRHYMET du CILSS invite les consultants intéressés à fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (**références similaires concernant l'exécution de contrats analogues au cours des dix (10) dernières années**).
4. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de « **Sélection Fondée sur la Qualification des Consultants : SQC** » en accord avec le Règlement de la passation des Marchés de la Banque mondiale à l'intention des emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), daté de juillet 2016 (révisé en novembre 2017, août 2018 et novembre 2020), affiché sur le site Web : [worldbank.org/html/opr/consult](http://worldbank.org/html/opr/consult).

L'appréciation portera essentiellement sur les critères suivants les références similaires dûment justifiées par la copie des **pages de garde et de signature des contrats, ainsi que les attestations de bonne fin** des missions sous peine de nullité. A l'issue de l'évaluation des dossiers de manifestation d'intérêt, le cabinet ayant justifié le plus de références analogues sera retenue pour la suite du processus de sélection finale.

5. Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leur capacité toutefois en se limitant à des groupements de trois (03) membres au plus.
6. Le présent avis à manifestation d'intérêt est soumis aux dispositions du règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) », Edition 2016, révisée en novembre 2017, août 2018 et novembre 2020. Aussi, il est porté à l'attention des consultants que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 1.9 de la Section III de : « BANQUE MONDIALE, Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) », Edition 2016, révisée en novembre 2017, août 2018 et novembre 2020, relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.
7. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires en envoyant leurs correspondances aux adresses ci-dessous citées.
8. Les manifestations d'intérêt, rédigées en langue française, portant en objet « **Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un Consultant pour appuyer la mise en œuvre de la stratégie d'harmonisation des plateformes du CILSS**», accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêt, et les références similaires des dix (10) dernières années, justifiées par les pages de garde et de signature, ainsi que les attestations de bonne fin, devront parvenir par voie électronique à [administration.agrhymet@cilss.int](mailto:administration.agrhymet@cilss.int) avec copie à [passationmarches.agrhymet@cilss.int](mailto:passationmarches.agrhymet@cilss.int), **au plus tard le 07.11.2023. à 10 heures TU.**

Le Directeur Général/pi



Prof. Sanoussi ATTA